

## VILLE D'HAVELUY

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de séance : 27 MAI 2026**

Date de convocation : 21 MAI 2026

Date d'affichage : 21 MAI 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le 27 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame PERTOLDI Claudine, 1<sup>ère</sup> adjointe, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**PRESENTS** : MM. **PERTOLDI C.**, 1<sup>ère</sup> adjointe + **LEBBADER D.**, 2<sup>ème</sup> adjoint + **FARENEAU G.**, 3<sup>ème</sup> adjointe + **CHATELLAIN J.**, 4<sup>ème</sup> adjoint+ **LAINÉ M.**, 5<sup>ème</sup> adjointe + **HAMLAH M.**, 6<sup>ème</sup> adjoint + **GIRARD J.C** + **LIENARD J.M.** + **MORELLE C.** + **BUONGIORNO G.** + **BERNARDO-TEIXEIRA N.** + **FREMEAUX G.** + **DIVERCHY J.** + **AMGHAR S.** + **SMAGGHE D.** + **DEJONGHE V.** + **RACZYNSKI C.** + **FERMAUT O.** + **CLOSSE E.** + **BOULLERIER M.** + **DHAUSSY L.**

**EXCUSES** : MM. **FERAHTIA A.** qui donne pouvoir à **HAMLAH M.**

**ABSENTS** : MM. /

**Secrétaire de séance** : Mme **FARENEAU G.**

**Délibération N° 2026-05-03**

### OBJET

**Approbation du Compte Financier Unique 2025**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Vu :

- le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- le compte financier unique 2025 de la commune ;
- l'avis favorable de la commission finances en date du 20 mai 2026 ;

### Considérant :

- que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;
- que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;
- que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;
- que la commune a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025 ;
- les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;
- que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de Mme PERTOLDI Claudine ;
- le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER ID: 1059-215902925-20260527-DELIB20260503-DE

## Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 138 00,00 €	3 113 688,84 €	4 251 888,84 €
	Recettes réalisées	680 187,66 €	3 160 692,62 €	3 840 880,28 €
	Restes à réaliser	19 000,00	0	19 000,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 113 550,38 €	3 329 600,00 €	4 443 150,38 €
	Dépenses réalisées	478 486,06 €	2 586 923,05 €	3 065 409,11 €
	Restes à réaliser	631 620,00 €	0	631 620,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	+ 201 701,60 €	+ 573 769,57 €	+ 775 471,17 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 24 649,62 €	+ 215 911,16 €	+ 191 261,54 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	+ 177 051,98 €	+ 789 680,73 €	+ 966 732,71 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	- 612 620,00 €	0	- 612 620,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 435 568,02 €	+ 789 680,73 €	+ 354 112,71 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (22 voix « POUR »), (Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote),**

**- APPROUVE** le compte financier unique 2025.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le

S'LO

ID : 059-215902925-20260527-DELIB20260503-DE

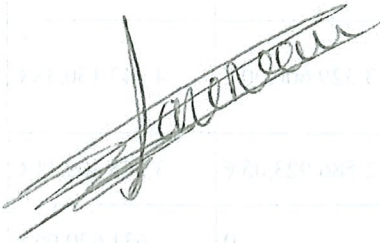
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

La Présidente,



**Gwenaëlle FARENEAU**



**Claudine PERTOLDI**

**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**

Transmise à la Sous-Préfecture le <sup>1<sup>er</sup></sup> **juin 2026**

Publiée ou notifiée le **02.06.2026**

**DOCUMENT CERTIFIE CONFORME**

Le Maire,

